

**BORYS WRZESNEWSKYJ, MP**  
**ETOBICOKE CENTRE**

**TOWNHALL REPORT**  
**ON ELECTORAL REFORM**  
**PUBLIC CONSULTATION**



**BORYS WRZESNEWSKYJ, DÉPUTÉ**  
**ETOBICOKE CENTRE**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS**  
**PUBLIQUES SUR LA RÉFORME**  
**ÉLECTORALE**

<b>LES CONSULTATIONS</b>			
<b>Date (s) de (s) la rencontre (s)</b>	<b>Heure et durée (de quelle heure à quelle heure)</b>	<b>Lieu de la consultation</b>	<b>Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)</b>
1. 17 août	19 h à 21 h	Etobicoke Civic Centre	37
2. 12 juillet – 30 août	s. o.	Propositions écrites ou courriels	12
3. 3 juillet – 30 août	s. o.	Appels téléphoniques des électeurs	12
4.			
<b>Forme</b> : <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférenciers <input checked="" type="checkbox"/> Autre (SVP spécifier) : tables rondes de travail, propositions écrites, appels téléphoniques et messages			
<b>LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)</b>			
Modes de scrutin <input checked="" type="checkbox"/>	Changement au mode de scrutin actuel <input checked="" type="checkbox"/>	Participation électorale <input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion <input checked="" type="checkbox"/>
Vote obligatoire <input checked="" type="checkbox"/>	Vote en ligne <input checked="" type="checkbox"/>	Représentation locale <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (SVP spécifier) <input checked="" type="checkbox"/> Référendum, disposition de réexamen ou période d'essai.

<b>QUESTIONS DE DISCUSSION</b>
<b>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)</b>
Environ un tiers des répondants ont exprimé leur appui au système uninominal majoritaire à un tour actuel. Même si presque deux tiers des répondants ont dit vouloir remplacer le système actuel, parmi ceux-ci, certains ont affirmé que le système actuel serait leur deuxième choix. Parmi ceux qui souhaitaient voir le système actuel remplacé, beaucoup estimaient qu'il était injuste envers les petits partis et qu'il décourageait la participation électorale puisque certaines personnes sentent que leur vote « ne comptera pas ». Parmi ceux qui appuient le système actuel, certains ont reconnu qu'il était injuste envers les petits partis. Toutefois, ceux qui préféraient le système actuel ont indiqué avoir une préférence pour les gouvernements majoritaires et pour la stabilité permise par ce système. Un répondant a remarqué qu'« avec un gouvernement majoritaire, on sait quel parti est responsable, et si les choses se passent mal, on peut le mettre à la porte. Il est plus difficile d'attribuer les problèmes à un gouvernement formé de plusieurs partis qui doivent faire des compromis comme avec les systèmes proportionnels. »

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Un répondant, bien qu'il admette les faiblesses du système actuel, a mis en garde contre les risques et les conséquences inattendues des changements. La simplicité du système actuel était vue par certains comme quelque chose de positif. Un répondant a indiqué que les électeurs devraient avoir à « choisir un seul candidat sur le bulletin parce qu'il y a à s'informer sur moins de gens et qu'il est plus facile de se familiariser avec les députés ainsi ».

**Quelles alternatives au système actuel ont été discutées? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

Il y avait un vaste soutien pour différents autres systèmes électoraux. Beaucoup des répondants ont indiqué qu'ils appuieraient un type de système qui utiliserait un bulletin préférentiel, « parce que les opinions subsidiaires sont comptées et que les votes ne sont pas gaspillés ». Alors que certains répondants ont indiqué préférer la représentation proportionnelle à partir de listes de candidats fournies par les partis, une majorité nette de répondants ont exprimé leur préférence pour des candidats élus localement. Un Parlement hybride a été suggéré, en partie élu localement et en parti sélectionné par listes de partis; les proportions proposées étaient par exemple 50 % d'élus et 50 % de candidats sélectionnés, ou 60 et 40 %. De nombreux répondants ont indiqué que les circonscriptions devraient avoir un seul député parce que « les Canadiens sont plus habitués à un représentant et il est plus facile de tenir le député responsable s'il est seul ». Toutefois, un répondant s'est dit intéressé à ce que les « circonscriptions aient un ou deux députés parce qu'il est bien d'avoir de la coopération, mais plus que deux députés entraînerait des complications ».

Commentaires sur les systèmes électoraux :

**Vote alternatif (bulletins préférentiels et circonscriptions uninominales)**

Plusieurs répondants ont exprimé leur préférence pour ce système. Une force de ce système que les répondants ont dénotée est qu'il pourrait tout de même donner lieu à des gouvernements majoritaires si un parti gagnait suffisamment de votes de premier et de deuxième choix. Ils ont aussi constaté que le système a l'avantage de promouvoir les candidats consensuels qui arrivent à intéresser plus de 50 % des électeurs en tant que premier ou deuxième choix. Ce système a été décrit comme permettant de « nous unir, plutôt que de nous diviser en plusieurs petits partis ». Quelques-uns de ceux qui appuient le système actuel ont désigné ce système comme deuxième choix, et vice versa. Ce système permettrait aussi que les candidats soient élus localement. Les commentaires ayant abordé ce système étaient positifs; toutefois, certains groupes de répondants n'ont pas fait de commentaire à son sujet. Un répondant a fait remarquer que lors d'un référendum sur le sujet, les Britanno-Colombiens ont refusé d'adopter ce système électoral.

**Vote unique transférable (bulletins préférentiels et circonscriptions plurinominales) :** Plusieurs répondants ont exprimé leur préférence pour ce type de système. Deux répondants ont indiqué qu'ils seraient très intéressés à ce que le Sénat canadien soit élu grâce à ce type de système, comme en Australie. Un répondant s'est dit préoccupé par la possibilité de voter « au-dessus de la ligne » pour une liste de candidats préparée par un parti, sans avoir à voter pour les candidats individuellement, affirmant : « Une telle option (le vote "au-dessus de la ligne") est inhabituel et contraire à l'esprit même du VUT qui est de choisir à l'échelle des candidatures depuis un bassin de candidats, dont plusieurs pour chaque parti. » D'autres répondants ont envisagé ce système dans leurs réflexions et ont soulevé ses avantages, comme une plus grande proportionnalité des représentants et la possibilité d'une représentation locale. Toutefois, plusieurs répondants n'étaient pas certains du nombre de sièges qui devraient être disponibles pour chaque circonscription si le système était adopté pour la Chambre des communes; ils craignaient qu'un nombre trop restreint de sièges puisse annuler les avantages de la proportionnalité pour les petits partis, mais qu'un trop grand nombre de sièges annulerait l'avantage du système quant à la représentativité locale. La plupart des groupes de répondants n'ont pas offert de commentaire à propos de ce système.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

### **Représentation proportionnelle (à listes ouvertes ou fermées)**

C'est le système électoral qui a suscité le plus de controverse; alors que de nombreux répondants préféraient, parfois fortement, ce système, la majorité des répondants s'opposaient directement à un ou plusieurs de ses aspects, et certains répondants lui étaient hostiles. Un répondant a indiqué qu'il serait mieux de « voter pour un parti politique plutôt que pour une personne, parce que le programme est décidé par le parti et non par les candidats individuels ». Un autre a indiqué qu'un « système de représentation proportionnelle faciliterait l'élection de députés qui reflètent la diversité du Canada ». Les répondants ont indiqué qu'ils aimaient l'aspect proportionnel de ce système et le fait qu'il permette de tenir compte de tous les votes. Parmi les répondants favorables à la représentation proportionnelle, une majorité aimait mieux les scrutins à listes ouvertes qu'à listes fermées, parce que les premières favorisent l'imputabilité des candidats individuels. Toutefois, ceux qui appuyaient ce système ont recommandé différents seuils permettant de se qualifier pour obtenir un siège, par exemple 5, 10 et 15 %. De nombreux répondants estimaient que le système serait source de division et donnerait lieu à un parlement composé de partis trop nombreux, et qu'il nuirait à l'imputabilité des élus. Quelques répondants ont parlé de leurs mauvaises expériences avec les systèmes de représentation proportionnelle en Israël et en Ukraine, et l'un d'entre eux a fait remarquer que l'Ukraine a abandonné ce système au profit d'un système mixte. De nombreux répondants ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation des listes de partis et à la sélection des candidats, et ont dit craindre que les députés deviennent des « représentants du parti plutôt que des représentants du peuple ». Le manque de représentants locaux a été mentionné par beaucoup de répondants comme un aspect négatif de ce système.

### **Système mixte (avec ou sans compensation)**

Plusieurs répondants ont exprimé leur préférence pour un système mixte. Alors que deux répondants préféraient un système mixte sans compensation parce qu'il peut donner lieu à un gouvernement majoritaire, la plupart des partisans du système mixte le préféraient avec compensation. Les répondants considéraient que ce dernier offrait tous les avantages de la représentation proportionnelle, mais avec des candidats locaux, ce qu'une majorité de répondants voudrait. Un répondant a indiqué que cela signifierait que les Canadiens « vivraient gouvernés par des lois approuvées par une majorité de parlementaires élus représentant une majorité d'électeurs ». Il y avait des désaccords entre les répondants à propos de la manière dont les membres proportionnels devraient être sélectionnés. Un répondant a dit vouloir un scrutin uninominal majoritaire à un tour pour les sièges des circonscriptions, et que la distribution des sièges proportionnels soit déterminée par le pourcentage des votes obtenu par le parti affilié à chaque candidat. D'autres répondants ont indiqué qu'il devrait y avoir deux bulletins séparés, un pour le candidat local et un pour la distribution proportionnelle afin que les Canadiens puissent « voter à la fois pour un parti et pour des candidats individuels, parce que cela permettrait une meilleure représentation; cela permettrait de voter pour notre candidat préféré de même que pour le parti avec le programme correspondant le plus à nos idées ». Un répondant a indiqué que l'élection des candidats individuels devrait se dérouler grâce au vote alternatif ou à un scrutin préférentiel. De nombreux électeurs ont exprimé leurs craintes quant à la sélection des « candidats de la liste » pour les sièges proportionnels, parce qu'ils estimaient que, comme avec la représentation proportionnelle, les candidats sur la liste seraient d'abord redevables à leur parti plutôt qu'aux électeurs. Un répondant a suggéré que les sièges proportionnels des partis soient attribués à leurs anciens députés ne représentant plus de circonscription. Un autre répondant a suggéré que les sièges proportionnels des partis soient comblés par leurs candidats défaits dans les scrutins de circonscriptions, ce qui permettrait de s'assurer que seuls les candidats sélectionnés par les associations locales de circonscription puissent devenir députés. Quelques répondants qui soutenaient la représentation proportionnelle ont indiqué que ce système serait leur deuxième choix, mais d'autres ont dit ne pas en vouloir du tout. À part les préoccupations quant à la manière de sélectionner les représentants proportionnels, aucun commentaire négatif n'a porté sur ce système, et plusieurs répondants ont indiqué qu'ils affectionnaient la conception accommodante de ce système, qui amalgame des éléments de représentation proportionnelle à un système de représentants élus localement. Parmi les systèmes envisagés, ce système est celui qui a suscité le plus de débats et de commentaires. Un répondant a fait remarquer que les électeurs en Ontario comme à l'Île-du-Prince-Édouard ont rejeté ce système électoral lors de référendums.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Plusieurs participants ont indiqué qu'ils estimaient que le système uninominal majoritaire à un tour actuel décourageait la participation électorale, particulièrement parmi les gens partageant les opinions politiques des petits partis n'ayant aucun espoir d'être élus sous le système actuel. Ils estimaient que parce que « certains votes ne comptent pas autant que les autres » certaines personnes ne se donnent pas la peine de voter. Ces répondants appuyaient soit le vote alternatif, soit la représentation proportionnelle, afin que le vote de chaque personne compte et afin d'encourager une plus grande participation électorale. Toutefois, d'autres répondants ne croyaient pas que le système électoral actuel soit responsable du déclin de la participation électorale, et ont soulevé qu'il s'agit d'une tendance à l'échelle internationale qui touche beaucoup de pays possédant de nombreux systèmes électoraux différents. Ils ont signalé que la méfiance envers les politiciens, l'apathie politique, et la croyance que « nos vies quotidiennes resteront à peu près les mêmes, peu importe quel parti est au pouvoir » constituent des problèmes sous-jacents qui nourrissent le manque de participation électorale, et que simplement changer de système électoral ne permettrait pas de s'attaquer à ces problèmes. Plusieurs de ces répondants étaient incertains quant à quelles mesures, autres que le vote obligatoire, pourraient améliorer la participation électorale, mais ne pensaient pas que changer de système aurait une grande incidence, étant donné que le système électoral actuel ne constitue pas la cause du déclin de la participation électorale.

**Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

De nombreux répondants estimaient que le vote obligatoire, tel qu'il est utilisé en Australie, améliorerait la participation électorale de même que l'engagement civique. Quelques répondants étaient contre le vote obligatoire parce qu'ils estimaient qu'il porterait atteinte au droit des citoyens à choisir de ne pas voter. Un répondant considérait que la possibilité d'annuler son vote n'était pas suffisante parce que la liberté de ne pas voter implique la liberté de choisir de ne pas aller aux urnes du tout. Même si les répondants favorables au vote obligatoire étaient plus nombreux que ceux qui s'y opposaient, de nombreux répondants n'ont pas donné leur opinion sur la question, et on ne peut donc pas nécessairement affirmer qu'une majorité appuierait le vote obligatoire. Plusieurs des participants qui soutenaient le vote obligatoire estimaient que, s'il était mis en place, le bulletin devrait contenir l'option « aucun de ces choix » afin que, malgré l'obligation de se rendre aux urnes, les citoyens ne soient pas forcés de voter pour un ou des candidats avec lesquels ils ne sont pas d'accord.

**Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Même si un répondant a indiqué qu'il serait favorable au vote en ligne, la plupart de ceux qui ont abordé cette question s'y opposaient vivement. Les objections au vote en ligne découlaient notamment de craintes en matière de cyberterrorisme et de fraude, et les répondants considéraient que les risques posés à l'intégrité du système électoral étaient trop graves. Un répondant estimait aussi que le vote en ligne suscitait moins la participation que la méthode traditionnelle et que les gens réfléchiraient plus sérieusement à leur choix s'ils devaient prendre le temps de se rendre aux urnes. Quelques répondants ont proposé que le nombre de jours de vote par anticipation soit accru, que l'élection se tienne la fin de semaine, ou que le jour de l'élection générale soit déclaré férié, puisque ces solutions donneraient aux citoyens plus d'occasions de voter. Un répondant a proposé de tenir la prochaine élection en septembre plutôt qu'en octobre parce que les conditions climatiques plus agréables encourageraient plus de gens à se rendre aux urnes. Sur la question de l'âge légal pour voter, les répondants ont exprimé une variété d'opinions. Beaucoup de répondants ont suggéré qu'il soit réduit à 16 ans alors que de nombreux autres ont proposé qu'il reste à 18 ans. Les partisans d'une réduction de l'âge requis pour voter ont souligné que les élèves suivent des cours d'éducation civique à 16 ans et que cela favoriserait la participation électorale, parce qu'en commençant à voter à un jeune âge ils auront la chance d'en faire une habitude. Certains répondants ont aussi remarqué que nous accordons notre confiance aux jeunes de 16 ans pour conduire, et que parmi tous les électeurs potentiels, c'est à eux qu'il en reste le plus long à vivre et que c'est donc eux dont les intérêts sont le plus en jeu quant à l'avenir du pays; par

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

conséquent, ils devraient avoir le droit de vote. Ceux qui s'opposaient à la réduction de l'âge de vote ont souligné que 18 ans constitue l'âge légal à partir duquel une personne est adulte et que les jeunes gens n'ont pas nécessairement accumulé assez d'expérience de vie pour prendre des décisions informées à propos de leurs choix électoraux. Quelques répondants craignaient que les jeunes électeurs ne prennent pas leur vote au sérieux et choisissent des partis protestataires « pour rire » ou « parce que c'est à la mode » plutôt que de faire un choix sérieux sur comment ils souhaiteraient voir le pays être gouverné. Un répondant a suggéré que l'âge requis pour voter soit abaissé à 17 plutôt qu'à 16 ans, et quelques répondants ont proposé qu'il soit rehaussé à 20 ans au lieu du 18 ans actuel.

**Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

La question d'un référendum sur un nouveau système électoral est très controversée dans notre circonscription. Quelques répondants soutiennent qu'un référendum doit être tenu, alors que d'autres sont vivement opposés à la tenue de ce référendum. Chez ceux qui appuient le référendum, on retrouve les arguments suivants :

1. Les précédents nationaux et internationaux appuient la tenue d'un référendum lorsque des changements au système électoral sont envisagés, comme cela a été le cas en Colombie-Britannique, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
2. Même si le Parti libéral avait promis une réforme électorale dans son programme électoral, il n'avait pas proposé de type de système précis, donc même s'il a un mandat en appui à une réforme électorale et à l'exercice en cours, il n'a pas de mandat pour décider au nom des Canadiens d'adopter un système électoral précis. Voter pour l'idée générale d'une réforme électorale n'est pas la même chose que de voter pour une alternative en particulier.
3. Modifier le système électoral n'était qu'un élément relativement mineur de la plateforme électorale du Parti libéral, et beaucoup de Canadiens ont voté pour le gouvernement actuel pour d'autres aspects de son programme, et pas nécessairement pour celui-ci; on ne peut donc présumer que tous ceux ayant voté pour le gouvernement actuel veulent vraiment une réforme électorale.
4. Les électeurs en Colombie-Britannique, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard ont tous récemment rejeté des propositions visant à changer le système électoral par une forte majorité, et donc un changement de système n'est pas nécessairement ce que souhaite la majorité des Canadiens.

Chez ceux qui s'opposent au référendum, on retrouve les arguments suivants :

1. Les programmes électoraux du Parti libéral et du NPD comprenaient une promesse de mettre en place une réforme électorale, et les sondages récents indiquent qu'une majorité de Canadiens souhaitent cette réforme.
2. De nombreux électeurs sont naturellement hésitants face au changement, et, parce qu'ils n'ont jamais essayé un autre système électoral, voteraient contre un changement soit par peur, par perplexité, par manque d'expérience ou par incompréhension des avantages qu'apporterait un nouveau système électoral. Le Parlement a le devoir de faire preuve d'initiative en ce sens.
3. Les députés sont des représentants du peuple et leur mission est de prendre des décisions au nom de leurs électeurs. Nous avons un système de gouvernement représentatif et donc les députés ont l'autorité de prendre cette décision pour les Canadiens.
4. Les référendums sur les réformes électorales ont généralement donné lieu à un vote défavorable, donc même si les Canadiens veulent une réforme électorale, un référendum ne la leur donnerait pas nécessairement.
5. Tenir un référendum séparé serait onéreux.

Plusieurs répondants ont dit être intéressés par une disposition de réexamen lors d'un éventuel changement au système électoral, en vertu de laquelle, à moins que les Canadiens ne l'approuvent expressément à ce moment-là, il y aurait un retour automatique à l'ancien système uninominal

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

majoritaire à un tour après deux ou trois élections avec le nouveau système. De cette manière, les Canadiens pourraient mettre le nouveau système à l'essai et voir par eux-mêmes quels sont ses avantages et inconvénients avant de devoir prendre une décision permanente.

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS** (limite suggérée : 1 000 mots)

Il n'y a pas vraiment de consensus entre les gens d'Etobicoke-Centre quant à quels changements apporter au système électoral, si changements il devait y avoir. Les répondants ne s'entendaient pas sur quel type de système électoral devrait être utilisé, sur l'âge auquel les citoyens devraient obtenir le droit de vote, sur s'il devrait être obligatoire de voter, et sur s'il faudrait tenir un référendum pour approuver un nouveau système électoral. Néanmoins, les répondants ont offert deux recommandations claires :

- 1) Une majorité des répondants souhaitaient que les députés représentent des circonscriptions uninominales, comme c'est le cas actuellement. Ce souhait écarte le scrutin de liste et le vote unique transférable avec des circonscriptions plurinominales comme choix possibles de nouveau système électoral, et nous ne les recommandons donc pas. Le vote alternatif ou le scrutin préférentiel constitueraient des alternatives au système uninominal majoritaire à un tour et répondraient au souhait d'avoir des représentants locaux. Un système mixte avec compensation offrirait les avantages de la représentation proportionnelle tout en conservant les circonscriptions uninominales avec représentants locaux, et devrait être envisagé.
- 2) Les répondants s'opposaient aux élections en ligne et souhaitaient que le vote soit fait en personne aux urnes, comme c'est le cas actuellement.

La majorité des répondants était favorable à la réforme électorale; toutefois, une minorité considérable de répondants préférait le système actuel, et parmi ceux souhaitant un changement, il n'existait pas de consensus quant aux changements qui devraient être faits. La majorité des répondants souhaitait un système avec des circonscriptions qui élisent des représentants locaux.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : 13 octobre 2016

Signature du (de la) député (e)

(Nom) **Borys Wrzesnewskyj**

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*